

**Les retraités en Bretagne : toujours plus nombreux et une vie à la retraite de plus en plus longue.**

**Comment la Carsat accompagne ces évolutions pour permettre de bien préparer ce moment attendu et de rester un retraité en bonne santé ?**

**Communiqué de presse**

**page 3**

**La retraite : la préparer et la demander en ligne, c'est facile !**

**page 4**

**Bien profiter de sa retraite : comment la Carsat aide les plus fragiles ?**

**page 10**

**Personnes présentes :**

Laurent Jaladeau, directeur ; Nicolas Beney, directeur retraite ; Dominique Gauthier, responsable de l'action sociale retraite ; Annie Loison, chargée de mission à la direction de l'action sociale.

## Les retraités en Bretagne : toujours plus nombreux et une vie à la retraite de plus en plus longue.

### Comment la Carsat accompagne ces évolutions pour permettre de bien préparer ce moment attendu et de rester un retraité en bonne santé ?

Au 31 décembre 2018, plus de 40 000 bretons sont devenus des nouveaux retraités. A 62 ans et 2 mois (âge moyen), ils sont venus grossir l'effectif des retraités payés par la Carsat Bretagne qui compte **652 671** assurés. Une augmentation de + 1.89 % par rapport à 2017 et de **+ 10,63 % en 5 ans**.

La Carsat leur a versé près de **5 milliards d'euros en 2018**. La pension moyenne mensuelle étant de 1 051 euros pour une carrière complète au régime général.

La Carsat Bretagne a la volonté de permettre aux futurs retraités de bien préparer ce moment attendu et offre un panel de services en ligne avec des informations personnalisées sur [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr)

Depuis début 2019, il est désormais possible de demander sa retraite via un service unique sur le site. Fini les démarches multiples auprès des différents régimes de retraites !

L'objectif est de permettre de calculer et de verser la retraite au bon moment et d'être à l'écoute des retraités.

L'autre volet essentiel pour la Carsat Bretagne est de garantir aux retraités une belle vie à la retraite en restant en bonne santé. Elle y consacre un budget de plus de **18 millions d'euros en 2018**. Elle développe pour cela des partenariats efficaces avec les acteurs locaux afin que nos aînés puissent rester le plus longtemps possible dans un domicile adapté.

# La retraite : la préparer et la demander en ligne, c'est facile !

Au 31 décembre 2018, **652 671**\*<sup>1</sup> retraités du Régime général reçoivent une pension par la Carsat Bretagne contre 640 557 en 2017. L'effectif des retraités gérés par la Carsat Bretagne a ainsi augmenté de 1.89 % par rapport à 2017 et de **+ 10,63 % en 5 ans** (respectivement + 1.50 % et + 6.32 % au niveau national).

La Carsat Bretagne a payé la retraite à 39 579\*<sup>2</sup> nouvelles personnes (retraite personnelle et pension de réversion) en 2018.



\*<sup>1</sup> Au total, **715 328 retraités résident en Bretagne** (payés par la Carsat Bretagne et d'autres Carsat)

\*<sup>2</sup> 40 871 personnes si on ajoute ceux payés par une autre Carsat

## ➤ Bien préparer sa retraite

Devant le nombre croissant de retraités, l'assurance retraite, dont la Carsat est l'opérateur en région, a développé un service en ligne personnalisé. Chaque salarié du Régime général peut en effet se créer un espace personnel sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) et trouver des informations sur sa carrière, réaliser des simulations, connaître les dispositifs qui existent pour cumuler un emploi et sa retraite par exemple et voir quel est le moment le plus propice pour demander sa retraite.

Aujourd'hui, plus de **400 000 Bretons** ont ouvert un espace personnel. 23 % de plus en 2018 par rapport à 2017 et toujours en augmentation en 2019.

La Carsat conseille de s'intéresser à son compte retraite le plus tôt possible pour une mise à jour de son compte tout au long de la vie professionnelle.

## ➤ Demander sa retraite en ligne : une seule démarche pour tous les régimes

Depuis 2019, chaque assuré a désormais la possibilité d'effectuer sa demande de retraite en ligne pour tous les régimes.

Plus facile, plus rapide et plus sécurisée, quelques clics suffisent !

À 60 ans, avec 181 trimestres au régime général, c'est une assurée des Côtes d'Armor qui a permis à la Carsat Bretagne de dépasser les 6 000 demandes de retraite en ligne en 2018. C'est depuis son domicile, à Plouisy près de Guingamp que l'assurée a pu demander sa retraite. Elle témoigne : « c'était clair, c'était net ! Simple à remplir. Je l'ai fait rapidement ! ». Au total, près de 7 500 personnes ont utilisé ce nouveau service en 2018.

A fin juin 2019, déjà 4 570 retraités ont demandé leur retraite en ligne. Une croissance continue d'utilisation de ce nouveau service qui répond à une attente des retraités : la simplification !

Et elle est au rendez-vous puisque la demande est à réaliser une seule fois pour l'ensemble des régimes au lieu de plusieurs demandes auparavant.



## ➤ Informer les assurés sur leurs droits

Bien entendu, les assurés qui ont une carrière complexe ou qui ne peuvent pas utiliser les services en ligne sont informés sur leurs droits. C'est au cours de rendez-vous dans les 13 agences retraite de la région mais aussi lors de rencontres événementielles, réunions d'information, interventions médiatiques que la Carsat les informe.

## ➤ Bien préparer pour percevoir sa retraite dans les délais

En 2018, la Carsat Bretagne a versé un montant total de prestation de 4,97 milliards d'euros. Un retraité qui a réalisé une carrière complète au Régime général perçoit en moyenne **1 067 €** par mois (1 154 € pour les hommes et 985 € pour les femmes). A ce montant, il convient d'ajouter le montant de la retraite complémentaire.

La Carsat conseille de déterminer son âge de départ en fonction de ses souhaits et de sa carrière à partir de 61 ans et demi et de réaliser la demande de retraite 6 mois à l'avance.

## Quelques données supplémentaires :

### Retraités au 31 décembre 2018

	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nombre total de retraités</b>	<b>301 706</b>	<b>413 622</b>	<b>715 328</b>
Retraités percevant un droit direct seul	289 913	300 881	590 794
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 501	18 347	20 848
Retraités percevant les 2 à la fois	9 292	94 394	103 686
<b>Minimum vieillesse<sup>(4)</sup></b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>2,1 %</b>
<b>Retraites anticipées et mesures dérogatoires</b>	<b>69 847</b>	<b>31 666</b>	<b>101 513</b>
Retraites anticipées pour longue carrière	64 448	29 629	94 077
Retraites anticipées des assurés handicapés et travailleurs handicapés	1 172	675	1 847
Incapacité permanente (pénibilité loi de 2010)	1 100	975	2 075
Travailleurs de l'amiante	3 127	387	3 514
<b>Âges des retraités en paiement</b>	<b>72,3 ans</b>	<b>74,6 ans</b>	<b>73,6 ans</b>
Droit direct	72,3 ans	74,5 ans	73,6 ans
Droit dérivé	77,1 ans	76,6 ans	76,46 ans
<b>Compléments de pension</b>			
Majoration pour enfants de 10 %	119 763	180 913	300 676
Majoration pour tierce personne	367	396	763
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	22	78	100
Majoration pour conjoint à charge	324	17	341
<b>Montant global mensuel moyen<sup>(5)</sup></b>	<b>742 €</b>	<b>606 €</b>	<b>663 €</b>
<b>Montant du droit direct avec carrière complète au régime général<sup>(6)</sup></b>	<b>1 154 €</b>	<b>985 €</b>	<b>1 067 €</b>
<b>Minimum contributif<sup>(7)</sup> par rapport aux droits directs contributifs</b>	<b>20,1 %</b>	<b>52,0 %</b>	<b>38,3 %</b>

Source : Cnav - SNSP

<sup>4</sup> nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis par le régime général : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversions) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

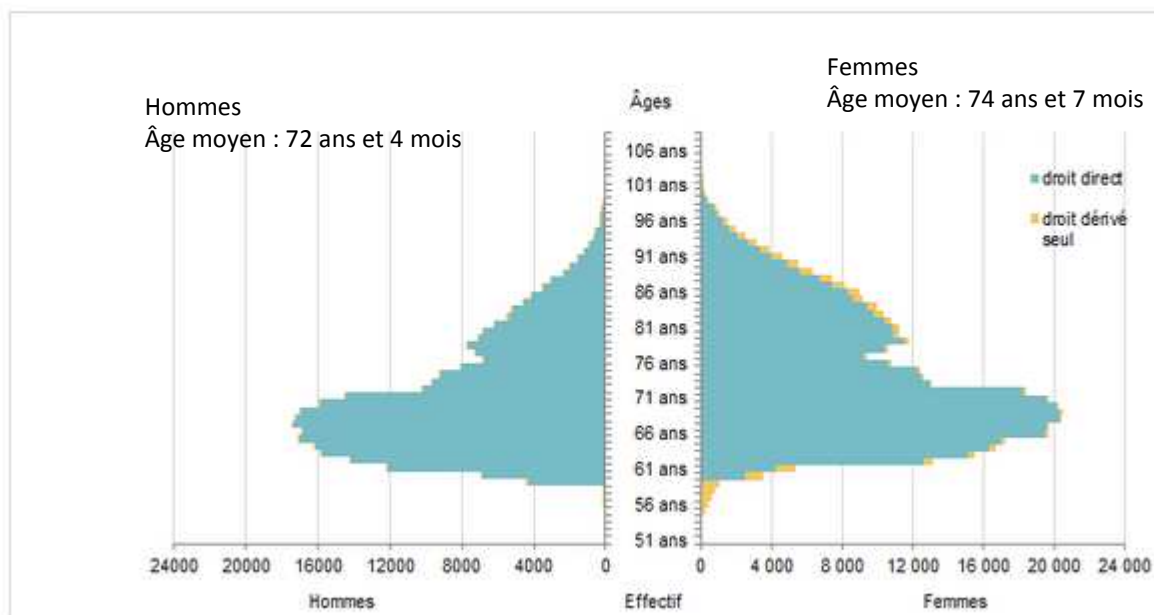
<sup>7</sup> proportion de retraités bénéficiaires du minimum contributif servi en application des règles du minimum tous régimes.

## ➤ Un départ en retraite plus tardif et un temps à la retraite qui s'allonge

En 2018, l'âge moyen de départ de la pension se situe à **62 ans et 2 mois** soit plus 2 mois en moyenne par rapport à 2017. Au niveau national l'âge est de 62 ans et 8 mois (62 ans et 5 mois pour les hommes et 63 ans pour les femmes). Les départs avant l'âge légal (longue carrière, assurés handicapés, travailleurs handicapés, pénibilité, amiante) concernent 9 804 attributions en 2018 (soit 29.52 % du volume total d'attributions)

En 2018, le temps passé en retraite est en moyenne de 20 ans (20 ans et 8 mois au national). Un temps qui s'allonge et qu'il faut mettre à profit en restant en bonne santé.

## Pyramide des âges des résidents



## Des retraités plus nombreux dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine

	Hommes	Femmes	Ensemble
Côtes d'Armor	51 139	72 479	123 618
Finistère	72 081	107 272	179 353
Ille-et-Vilaine	75 936	99 172	175 108
Morbihan	63 073	87 609	150 682
<b>Total Carsat Bretagne</b>	<b>262 229</b>	<b>366 532</b>	<b>628 761</b>
<b>Total hors Carsat Bretagne</b>	<b>10 152</b>	<b>13 758</b>	<b>23 910</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>272 381</b>	<b>380 290</b>	<b>652 671</b>

Retrouvez en détails les caractéristiques des départements sur : <https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/statistiques-en-region-bretagne.html>

# Bien profiter de sa retraite : comment la Carsat aide les plus fragiles ?

Avec le vieillissement, on constate que la santé peut se dégrader, la précarité peut s'installer, la mobilité devient difficile pour arriver parfois à l'isolement social. La Carsat Bretagne intervient alors pour soutenir les retraités les plus fragiles.

Il s'agit principalement de femmes (83%), de personnes âgées, 75 % ont 80 ans et + (50 % ont plus de 85 ans), souvent seuls (84 %) et dont les ressources mensuelles sont inférieures à 1 150 € (75 %).

La Carsat propose alors d'intervenir pour analyser la situation et offrir l'aide la plus adaptée.



## ➤ Des plans d'actions personnalisés

Le Plan d'actions personnalisé est un dispositif d'aide financière pour favoriser le maintien à domicile. Il est déterminé en fonction des ressources et des besoins. Prévu sur une période d'un an, ce plan est renouvelable. Le montant maximum de l'aide est plafonné à 3 000 € (participation incluse du retraité).

**13 000 retraités** ont pu en bénéficier en 2018. La Carsat a accordé **10 millions d'euros**.

Des aides aussi pour adapter son logement et rester le plus longtemps chez soi sont possibles.

Plus de **1 000 dossiers** ont été traités en 2018 pour une dépense de **2,6 millions d'euros**.



## ➤ Des conseils et des aides pour bien vivre sa retraite

En amont, la Carsat cherche avec ses partenaires à faire adopter les bons comportements pour vivre en bonne santé le plus longtemps possible. Elle propose :

### ○ Des forums

Par exemple, elle propose des forums habitat avec des astuces pour adapter au mieux l'aménagement de son domicile et des conseils autour d'une table ronde, d'ateliers interactifs et de stands d'information pour aider les retraités à anticiper les futurs aménagements.

### ○ Des ateliers sur différentes thématiques :

- Bienvenue à la retraite
- Bien vivre sa retraite
- Aides aux aidants
- Habitat et cadre de vie
- Maintien du lien social
- Activité physique adaptée
- Nutrition
- Mémoire
- Equilibre /prévention des chutes
- Nouvelles technologies

La Carsat a consacré plus de **400 000 € en 2018** pour financer ces ateliers qui ont bénéficié à **4 100 retraités**.

Elle intervient en collaboration avec des partenaires institutionnels : inter-régimes, conseils départementaux, CPAM, AGIRC ARRCO et des acteurs de terrain : CLIC's, Centres Sociaux, associations de retraités, Services d'aide à domicile, bailleurs sociaux ...

Par ailleurs, le service social de la Carsat implanté sur l'ensemble du territoire, apporte un soutien dans le domaine de la santé et du bien vieillir quand les assurés ont besoin d'aide :

- Pour un maintien à domicile après hospitalisation (plus de 3 300 dossiers en 2018)
- Pour accéder à une complémentaire santé en lien avec la Cnam
- Pour d'autres situations particulières (décès d'un proche, fin de vie...)

## ➤ Adapter les Lieux de Vie Collectifs

Lorsque le maintien à domicile devient difficile, la Carsat contribue à offrir un cadre de vie agréable dans des résidences accueillantes et adaptées.

En 2018, elle a accordé **4 prêts pour un budget de 2,9 millions d'euros** et des subventions (près de **700 000 euros**) pour la réhabilitation ou la modernisation de résidences autonomie (ex foyers logements).

Les dépenses de l'action sociale pour 2018 s'élèvent en tout à plus de **18 millions d'euros**.